

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret du 25 mars 2005 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de la défense

NOR : DEF0500374D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la défense,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – M. le contrôleur général des armées Jacques Roudière est nommé directeur de la fonction militaire et du personnel civil à compter du 1^{er} avril 2005, en remplacement de M. le contrôleur général des armées Jean-Michel Palagos, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – Le Premier ministre et la ministre de la défense sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 2005.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JEAN-PIERRE RAFFARIN

La ministre de la défense,
MICHÈLE ALLIOT-MARIE

La Cour administrative d'appel a rejeté mon dossier le 10 mars 2005.
Le Directeur du Personnel, le CGA Palagos a quitté ses fonctions de
Directeur le 25 mars 2005.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arrêté du 30 mars 2005 portant nomination (administration centrale)

NOR : DEFP0500315A

Par arrêté du Premier ministre et de la ministre de la défense en date du 30 mars 2005, Mme de Nuchèze (Chantal), administratrice civile hors classe, est nommée sous-directrice de la gestion du personnel civil à la direction de la fonction militaire et du personnel civil, au ministère de la défense, à compter du 31 mai 2005 pour une durée de trois ans non renouvelable.

La Cour administrative d'appel a rejeté mon dossier le 10 mars 2005.
Par arrêté du 30 mars 2005, la sous-directrice de la gestion du personnel civil est prolongée pour 3 ans non renouvelable, mention inhabituelle.